

LES TEMPORELLES  
MAGNANVILLE

Résidence SENIOR

MAGNANVILLE

## DESCRIPTIF SOMMAIRE

*RESIDENCE SENIOR*

*Opération labellisée NF Habitat  
Réglementation thermique RE 2020*

### ENGAGEMENT QUALITE

ECONOMIE D'ENERGIE - ISOLATION ACOUSTIQUE - ISOLATION THERMIQUE - QUALITE DES EQUIPEMENTS

La conception de la résidence répond, par anticipation, aux exigences du seuil 2025 de la réglementation environnementale RE2020 soit plus de 30 % d'économie d'énergie par rapport à un logement conforme à la réglementation précédente RT 2012.

Le projet vise également à réduire considérablement l'émission de gaz à effet de serre par l'emploi d'énergie décarbonée et la mise en place de systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire performants. De plus, l'emploi de matériaux à faible impact carbone pour la construction participe également à réduire l'impact environnemental de la résidence

Enfin, les logements des Temporelles Magnanville sont conçus pour améliorer le confort d'été et la qualité d'usage pour tous.

La résidence bénéficie de la certification NF HABITAT garantissant des bénéfices concrets au quotidien : un intérieur sain, sûr, agréable à vivre et des consommations énergétiques maîtrisées.

Des pompes à chaleur collectives ou une chaufferie collective gaz associée à des pompes à chaleur alimentent les radiateurs basse température certifiés.

Notre régisseur vous accueille au sein d'espaces partagés et conviviaux dédiés aux résidents.

Une réalisation

GREENCITY

IMMOBILIER

## INFRASTRUCTURE

- ✓ Terrassements généraux - Fondations en béton armé selon étude de sol et études béton armé.
- ✓ Murs et dalle du sous-sol en béton armé suivant études béton.
- ✓ Sous-sol comprenant des places de parking, des locaux communs et des locaux techniques.

## SUPERSTRUCTURE

- ✓ Murs en élévations en béton armé ou brique creuse de terre cuite isolante pour les murs de façade.
- ✓ Planchers en béton armé avec rupteur de pont thermique si nécessaire, conforme à l'étude thermique, épaisseur conforme aux études béton et aux prescriptions de la certification NF HABITAT pour l'isolation acoustique.
- ✓ Enduit hydraulique teinté dans la masse ou peinture minérale ou pierre de parement suivant choix de l'architecte.
- ✓ Charpente bois et couverture en tuiles ou zinc ou bac acier. Finition au choix de l'architecte.
- ✓ Toiture terrasse étanchée avec complexe d'étanchéité et sa protection.

## ISOLATION THERMIQUE ET PLATERIE

- ✓ Isolation thermique des murs de façades des logements : doublage intérieur par complexe isolant de laine minérale + plaque de plâtre de 13 mm ou PREGYMAX (ou similaire).
- ✓ Isolation du dernier étage par isolant thermique sous couverture ou sous étanchéité.
- ✓ Isolation du RDC par isolant sous le plancher et/ou isolant sur dalle.
- ✓ Isolation thermique conforme à l'étude thermique RE 2020.
- ✓ Cloisons intérieures type PLACOPAN ou similaire.
- ✓ Mur séparatif entre logements en béton banché de 18 cm ou agglomérés de béton ou cloison type PLACOSTIL de 180 mm avec ossature indépendante laine minérale et 5 plaques de BA13.

## ISOLATION ACOUSTIQUE

- ✓ Epaisseur de dalles et revêtements de sols conformes aux prescriptions acoustiques de la certification NF HABITAT.
- ✓ Menuiseries extérieures avec double vitrage garantissant un affaiblissement acoustique minimum des murs de façades de 30 dBA minimum.

## MENUISERIES EXTERIEURES ET SERRURERIE

- ✓ Menuiseries extérieures des logements en PVC avec double vitrage peu émissif Argon
- ✓ Occultations par volets roulants électriques en PVC ou aluminium avec coffres de volets roulants isolés et commande centralisée. Pas d'occultation dans les salles d'eau.
- ✓ Portes du hall d'entrée du bâtiment en profilés métalliques ou aluminium avec ventouses électromagnétiques.
- ✓ Garde corps des terrasses ou balcons (selon plan) en acier galvanisé thermo laqué ou aluminium avec remplissage en acier thermo laqué ou aluminium ou verre ou garde corps béton suivant choix architecte.

## MENUISERIES INTERIEURES

- ✓ Portes palières à âme pleine sur cadre bois ou cadre métal, moulurées, poignée décorative, serrure 3 points avec un affaiblissement acoustique de 29 dBA minimum conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT.
- ✓ Seuil de porte palière en bois ou aluminium.
- ✓ Portes de distribution intérieures de type alvéolaire, laquées au four en usine. Huisseries métalliques peintes.
- ✓ Portes de placard de couleur blanche, coulissantes ou ouvrant à la française, surface traitée d'usine.
- ✓ Equipements des placards par étagères en mélaminé blanc et/ou penderie en acier chromé.
- ✓ Ensemble de boîtes à lettres conforme à la réglementation de la poste.

## CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE

- ✓ Chauffage collectif par pompes à chaleur ou chaufferie collective gaz associée à des pompes à chaleur et radiateurs basse température.
- ✓ Puissance des appareils de chauffage conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT et de l'étude thermique en vue de l'obtention du label RE 2020.
- ✓ Radiateurs sèche serviette dans les salles d'eau.
- ✓ Eau chaude sanitaire produite par les pompes à chaleur.

## VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE

- ✓ Ventilation mécanique contrôlée hygroréglable à basse consommation permettant d'adapter les débits d'air entrant et sortant au taux d'humidité du logement.
- ✓ Commande électrique permettant d'augmenter le débit d'air extrait dans la cuisine.

## EQUIPEMENTS SANITAIRES

- ✓ Robinetterie mitigeuse équipée de butée économique.
- ✓ Meuble bas de salle de bains recouvert d'un plan vasque. Ensemble surmonté d'un grand miroir et d'un point lumineux.
- ✓ Emplacement lave-linge dans les salles d'eau, cuisines ou WC.
- ✓ Receveur de douche en PVC sans ressaut y compris paroi de douche et douchette sur flexible dans salle d'eau.
- ✓ WC : cuvette céramique suspendu avec abattant double et réservoir avec chasse 3l/6l, économiseur d'eau. Barre de relèvement.

## EQUIPEMENTS DE CUISINE ET ELECTROMENAGER

- ✓ Meuble sous évier, plan de travail hydrofuge de couleur.
- ✓ Evier inox 1 bac avec égouttoir et robinet mitigeur double butée.
- ✓ Meubles hauts, étagères.
- ✓ Emplacement pour four et/ou micro-ondes.
- ✓ Emplacement pour réfrigérateur et lave-vaisselle.

**T1, T1bis** Plaque de cuisson vitrocéramique encastrée 2 feux et hotte aspirante intégrée.

**T2, T3** Plaque de cuisson vitrocéramique encastrée 3 feux et hotte aspirante intégrée.

## EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

- ✓ Haut niveau d'équipement et de sécurité de l'installation électrique par le respect de la norme NF C 15-100 et du CONSUEL.
- ✓ L'installation comprend un tableau d'abonné avec disjoncteur divisionnaire et toutes protections conformes aux prescriptions de la norme NF C 15-100 et du CONSUEL.
- ✓ Nombre et localisation des prises électriques, points lumineux et allumage conforme aux prescriptions de la norme NF C 15-100 et du CONSUEL.
- ✓ Interrupteurs avec veilleuse dans la chambre principale au niveau de la tête de lit.

## EQUIPEMENTS ELECTRIQUES (SUITE)

- ✓ Prise électrique étanche sur les terrasses, balcons et loggias.
- ✓ Equipement d'éclairage et lustrerie avec commande sur minuteur pour les circulations communes, hall d'entrée, escalier et circulations extérieures; niveau d'éclairage conforme aux réglementations en vigueur.

## TELEVISION – TELEPHONE

- ✓ La résidence est équipée d'une station de traitement TV collective permettant de réceptionner les chaînes nationales et la TNT, sous réserve de réception sur le site.
- ✓ 2 joncteurs téléphoniques type RJ45 dans le séjour et un dans chaque chambre et baie de brassage dans le tableau d'abonné.
- ✓ La TV sera raccordée directement sur les prises RJ45.

## REVETEMENTS DE SOLS ET FAÏENCES

### Logements

- ✓ Revêtement PVC dans toutes les pièces avec plinthes bois blanches.
- ✓ Dalles céramiques sur plots pour terrasses, loggias ou balcons.
- ✓ Faïence au dessus de la douche.
- ✓ Faïence au dessus du plan de travail de la cuisine.

### Parties communes

- ✓ Hall d'entrée et circulation du RDC : carrelage grés cérame et paillason encastré.
- ✓ Circulation des étages intérieurs du bâtiment A : moquette U3P3.
- ✓ Escalier des étages intérieurs : peinture de sol.

## PEINTURE ET REVETEMENT MURAL

### Logements

- ✓ Murs et plafonds : Peinture velours lisse blanche acrylique

### Parties communes

- ✓ Halls d'entrée : revêtement mural décoratif ou peinture lisse acrylique et miroir au choix de l'architecte ; faux plafond décoratif.
- ✓ Circulation du RDC et étages : revêtement mural décoratif ou peinture lisse acrylique, coloris au choix de l'architecte.
- ✓ Escalier des étages : peinture projeté type gouttelette ou peinture lisse acrylique, au choix de l'architecte.

## ASCENSEURS

- ✓ Ascenseurs conformes aux prescriptions de la certification NF HABITAT.
- ✓ Les ascenseurs desservent tous les niveaux y compris le sous-sol.
- ✓ Décoration des cabines au choix de l'architecte.
- ✓ Appel de secours téléphonique.

## SECURITE – INTERPHONE – VIDEOSURVEILLANCE

- ✓ Détecteur de fumée.
- ✓ Platine vidéophone et digicode dans le hall d'entrée et digicode sur le portillon extérieur. Première porte de hall à accès libre. Combiné individuel par appartement permettant de déverrouiller l'accès du hall d'entrée.
- ✓ Badge de proximité permettant de déverrouiller le portillon extérieur et le hall d'entrée.

## ACCES – AMENAGEMENTS EXTERIEURES

- ✓ L'ouverture du hall d'entrée se fait par un badge de proximité.
- ✓ 1 seule clé permet l'accès au logement et aux locaux communs de la résidence.
- ✓ Portail et porte basculante d'accès au sous-sol à ouvertures motorisées commandés par télécommande individuelle.
- ✓ Eclairage extérieur des accès par des bornes ou candélabres ou appliques commandé par cellule photo électrique.
- ✓ Espaces verts à usage privatif pour les appartements à rez-de-jardin, engazonnés, clôturés et limités par des haies avec robinet de paysage privatif.

## ESPACES PARTAGES

- ✓ Espace collectif « Club House » avec salle de repas et d'activités, cuisine partagée.
- ✓ Matériaux et coloris du « Club House » selon décorateur.
- ✓ Aménagements paysagés des jardins partagés selon le plan de l'architecte paysagiste, conception permettant de limiter les besoins en arrosage.

## NOTA

✓ La rédaction du présent document étant antérieur à la construction de l'immeuble, les caractéristiques techniques définies dans le présent descriptif sont susceptibles d'être modifiées par le maître d'ouvrage dans le cas où la fourniture, la mise en œuvre de certains matériaux, équipements, ou matériels se révéleraient difficiles, impossibles ou susceptibles d'entraîner des désordres, et ce pour un motif quelconque (retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, arrêt de fabrication, défauts d'avis technique...).

Le Maître d'ouvrage aura la faculté de les remplacer par d'autres de qualité au moins équivalente.

Il pourra en outre améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

La hauteur des seuils d'accès aux loggias, terrasses et balcons est liée aux contraintes structurelles et au respect des normes constructives et DTU en vigueur.